



## AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2013

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

La séance ordinaire du mois d'octobre 2013, qui devait avoir lieu le vendredi 18 octobre 2013, à 17 h 00, est reportée au **mercredi 2 octobre 2013, à 17 h 00**.

Donné à Ville d'Estérel, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2013.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier